

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MRC TENUE LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2022, À 20 HEURES, À LA SALLE  
DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233,  
BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Beaulac-Garthby M. Gilles Drolet  
Disraeli Ville / M. Charles Audet  
East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau  
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard  
Paroisse de Disraeli / Représentant  
Sacré-Cour-de-Jésus / M. Guy Roy  
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe  
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier  
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin  
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise  
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé  
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau  
Saint-Julien / M. Jacques Laprise  
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin  
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier  
Sainte-Praxède / Jean-François Roy  
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau

Adstock - M. Jean Roy remplace M. Pascal Binet

Irlande - Mme Ginette Barnabé remplace M. François-Pierre Nadeau

Mme Jessika Lacombe présente à 18 h 40

M. Denis Fortier présent à 19 h 15

M. Steven Laprise présent à 18 h 40

Invités : M. Pierre Pelchat, président, programme SHQ et M. Mathieu Fontaine, directeur général, OMH

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à la séance.

**2022-10-9442**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022**

**4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

**5 - CORRESPONDANCE**

**6 - COMITÉS MRC**

**7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**7.1 - Dépôt audit CMQ**

- 7.2 - Désignation d'un comité consultatif régional - améliorations du réseau de services de garde éducatifs
- 7.3 - Inspecteur(trice) régional(e) en bâtiments et en environnement à temps plein
- 7.4 - Offres de services - structure salariale et maintien de l'équité salariale
- 7.5 - Offre de services - Évimbec - médianes
- 7.6 - SQI - Proposition d'expansion au bail 6645-B02 - Location 3e étage - MAMH
- 7.7 - Modifications aux règlements généraux du Comité stratégique en Tourisme

## **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 - Émission des certificats de conformité**

#### **8.1.1 - Certificats de conformité - Ville de Disraeli**

**8.1.1.1 - Règlement n° 699 amendant le plan d'urbanisme n° 638 - Ville de Disraeli**

**8.1.1.2 - Règlement n° 700 amendant le règlement de zonage n° 641 - Ville de Disraeli**

#### **8.1.2 - Certificats de conformité - Ville de Thetford Mines**

**8.1.2.1 - Règlement n°897 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**8.1.2.2 - Règlement concordance n° 898 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**8.1.2.3 - Règlement n° 899 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines**

## **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau**

**9.1.1 - Trappe à sédiments - secteur Presqu'île du Lac du Huit - Association communautaire du chemin de la Presqu'île**

## **10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **10.1 - FRR volet 3 - projet piste cyclable**

## **11 - AFFAIRES NOUVELLES - FRR - VOLET OBNL**

**11.1 - FRR - volet 2 - Mise à niveau des sentiers de raquettes - Club de golf et curling de Thetford Mines**

**11.2 - FRR - volet 2 - Poussières d'étoiles - Corporation Événements Aventure**

**11.3 - Mise à niveau des instruments de musique - Groupe vocal Amalgame**

**11.4 - Réfection du donjang de Disraeli - Club de taekwondo de Disraeli**

## **12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

## **13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

## **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée

## **3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**2022-10-9443**

### **3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022**

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022.

Adoptée

#### **4 - DEMANDE DE RENCONTRE**

Aucune rencontre n'a été prévue.

#### **5 - CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été inscrite à l'ordre du jour.

#### **6 - COMITÉS MRC**

Les différents représentants siégeant sur les comités effectuent un suivi.

#### **7 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### **7.1 - Dépôt audit CMQ**

Le directeur général dépose le rapport de l'audit de la CMQ au conseil dont l'objectif était d'assurer que les rapports financiers des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines auditées ont été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'encadrement légal applicable, et ce, pour les exercices financiers 2016 à 2020.

**2022-10-9444**

##### **7.2 - Désignation d'un comité consultatif régional - améliorations du réseau de services de garde éducatifs**

Considérant le projet de loi no 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;

Considérant que le ministre de la Famille (Ministre) constitue un comité consultatif régional (CCR) pour chacun des 21 territoires qu'il a déterminés;

Considérant que chaque comité a pour fonction de conseiller le Ministre sur les besoins et les priorités des services de garde de son territoire;

Considérant que la MRC des Appalaches doit désigner un représentant;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches nomme Mme Andréa Gosselin pour siéger au comité consultatif régional (CCR) afin de représenter le territoire de la MRC.

Adoptée

**2022-10-9445**

##### **7.3 - Inspecteur(trice) régional(e) en bâtiments et en environnement à temps plein**

Considérant les obligations des municipalités pour l'inspection en bâtiment et environnement;

Considérant la fin des ententes actuelles avec les municipalités pour le service d'inspection municipale;

Considérant les besoins exprimés par les municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu à l'unanimité;

Que la MRC des Appalaches autorise le directeur général à procéder à l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

Que le comité de sélection soit formé et ainsi composé de :

Mme Jacynthe Patry, préfète de la MRC et mairesse de Disraeli Paroisse

M. Gilles Drolet, maire de Beaulac-Garthby

M. Richard Labbé, maire de Saint-Jean-de-Brébeuf

M. Louis Laferrière, directeur général et greffier-trésorier de la MRC.

Adoptée

**2022-10-9446**

**7.4 - Offres de services - structure salariale et maintien de l'équité salariale**

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité de requérir aux services de la firme Cameron en vue de l'accompagnement d'une analyse de la structure salariale et de procéder à la mise à jour de celle-ci ainsi que de l'évaluation du maintien de l'équité salariale;

Les honoraires s'élèvent à 9 075 \$ plus taxes qui seront prélevés à même les surplus.

Adoptée

**2022-10-9447**

**7.5 - Offre de services - Évimbéc - médianes**

Considérant l'absence pour raison de la coordonnatrice à l'évaluation pour une période d'au moins 4 semaines;

Considérant la nécessité d'avoir les médianes pour l'exercice budgétaire 2023;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services d'Évimbéc au montant de 11 252.50 \$ plus taxes, qui sera payé à même le surplus d'évaluation, pour la réalisation des médianes.

Adoptée

**2022-10-9448**

**7.6 - SQI - Proposition d'expansion au bail 6645-B02 - Location 3e étage - MAMH**

Attendu que la Société québécoise des infrastructures (SQI) a présenté une proposition d'expansion au bail 6645-B02 - projet numéro D48297, relative à la location du local situé au 233 boulevard Frontenac Ouest, 3e étage, à Thetford Mines:

Attendu que cette offre est valide pour la MRC aux conditions mentionnées dans le contrat transmis par la Société québécoise des infrastructures »(SQI) le 15 septembre 2022:

Attendu que les locaux seront disponibles le 1er novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Mme Andrée Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer le nouveau contrat d'expansion du bail.

Adoptée

**2022-10-9449**

**7.7 - Modifications aux règlements généraux du Comité stratégique en Tourisme**

Considérant la transmission de la demande de modification des Règlements généraux du Comité stratégique en tourisme par la SDE;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité d'accepter les changements proposés.

## **8 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **8.1 - Émission des certificats de conformité**

#### **8.1.1 - Certificats de conformité - Ville de Disraeli**

**2022-10-9450**

##### **8.1.1.1 - Règlement n° 699 amendant le plan d'urbanisme n° 638 - Ville de Disraeli**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 6 septembre 2022, a adopté le règlement n° 699 amendant le plan d'urbanisme n° 638 dans le but de créer l'affectation RC (mixte) et ainsi permettre la mixité des bâtiments sur une partie de l'avenue Champlain;

**Attendu que** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 septembre 2022;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 699 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

**2022-10-9451**

##### **8.1.1.2 - Règlement n° 700 amendant le règlement de zonage n° 641 - Ville de Disraeli**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Disraeli, lors de sa séance du 6 septembre 2022, a adopté le règlement n° 700 amendant le règlement de zonage n° 641 dans le but de créer la zone numéro 10 permettant l'aménagement de logements aux étages supérieures sur une partie de l'avenue Champlain;

**Attendu que** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 7 septembre 2022;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 700 de la ville de Disraeli conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

#### **8.1.2 - Certificats de conformité - Ville de Thetford Mines**

**2022-10-9452**

##### **8.1.2.1 - Règlement n°897 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 3 octobre 2022, a adopté le règlement n° 897 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle dans le prolongement de la rue Beauchamp;

**Attendu que** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 octobre 2022;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 897 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre

le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2022-10-9453

#### **8.1.2.2 - Règlement concordance n° 898 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 3 octobre 2022, a adopté le règlement de concordance n° 898 amendant le règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone commerciale 2628C au sud de la rue Notre-Dame Est;

**Attendu que** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 octobre 2022;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 898 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

Note: attendre la fin de la période de la commission municipale au 6 novembre avant la délivrance du certificat de conformité.

2022-10-9454

#### **8.1.2.3 - Règlement n° 899 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines**

**Attendu que** le Conseil de la ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 3 octobre 2022, a adopté le règlement n° 899 amendant le plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation commerciale CB au sud de la rue Notre-Dame Est;

**Attendu que** la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 5 octobre 2022;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 899 de la ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

### **9 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

#### **9.1 - Fonds pour l'amélioration de la qualité de l'eau**

2022-10-9455

##### **9.1.1 - Trappe à sédiments - secteur Presqu'île du Lac du Huit - Association communautaire du chemin de la Presqu'île**

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le projet d'une Trappe à sédiments - secteur Presqu'île du Lac du Huit recommandé par le comité d'analyse - Association communautaire du chemin de la Presqu'île.

Montant accordé : 4 480,80 \$

Montant du projet : 6 401,14 \$

Adoptée

## **10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2022-10-9456**

### **10.1 - FRR volet 3 - projet piste cyclable**

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de piste cyclable dans le cadre du FRR - volet 3;

Considérant que le montant d'environ 2 000 \$ pour le projet de piste cyclable est accordé sous forme de banque d'heures à M. Daniel Lapointe, ingénieur;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu à l'unanimité d'accepter le projet dans le cadre du FRR volet 3 de la MRC des Appalache, d'autoriser le directeur général à octroyer le mandat à M. Daniel Lapointe.

Adoptée

## **11 - AFFAIRES NOUVELLES - FRR - VOLET OBNL**

**2022-10-9457**

### **11.1 - FRR - volet 2 - Mise à niveau des sentiers de raquettes - Club de golf et curling de Thetford Mines**

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de mise à niveau des sentiers de raquettes au Club de Golf et Curling, pour l'achat de matériaux nécessaires à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des sentiers, dans le cadre du FRR - volet 2;

Considérant que le coût du projet est de 2 609 \$;

Considérant que le montant demandé est 1 823 \$;

Considérant que l'aide initiale accordée pour ce projet est de 1 823 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité d'accepter le projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente et de permettre le versement de la somme prévue au protocole.

Adoptée

**2022-10-9458**

### **11.2 - FRR - volet 2 - Poussières d'étoiles - Corporation Événements Aventure**

Considérant qu'après analyse, il est recommandé d'accepter le projet de la Corporation Événements Aventure Poussières d'étoiles, dans le cadre de l'Acquisition d'équipements techniques servant à l'illumination nocturne du site du Centre des congrès de Thetford dans le cadre du FRR - volet 2;

Considérant que le coût du projet est de 70 290 \$;

Considérant que le montant demandé est de 5 000 \$;

Considérant que l'aide initiale accordée pour ce projet est de 5 000 \$;

Considérant que l'acceptation du projet est conditionnelle au dépôt de la résolution d'appui de la Ville de Thetford Mines;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Audet et résolu à l'unanimité d'accepter le projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente et de permettre le versement de la somme prévue au protocole.

Adoptée

2022-10-9459

**11.3 - Mise à niveau des instruments de musique - Groupe vocal Amalgame**

Considérant qu'après analyse le projet du groupe vocal Amalgame, dans le cadre de la mise à niveau des instruments de musique / Acquisition de deux (2) claviers pour remplacer les équipements désuets dans le cadre du FRR - volet 2;

Considérant que le coût du projet est de 2 500 \$;

Considérant que le montant demandé est de 1 750 \$;

Considérant que l'aide initiale accordée pour ce projet est de 1 750 \$;

Considérant que l'acceptation du projet est conditionnelle au dépôt de la résolution d'appui de la Ville de Thetford Mines;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu à l'unanimité d'accepter le projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente et de permettre le versement de la somme prévue au protocole.

Adoptée

2022-10-9460

**11.4 - Réfection du donjang de Disraeli - Club de taekwondo de Disraeli**

Considérant qu'après analyse, il est recommandé que le projet du Club de taekwondo de Disraeli, dans le cadre de la réfection du donjang de Disraeli pour l'achat de matériel pour l'entraînement sécuritaire des participants au taekwondo dans le cadre du FRR - volet 2;

Considérant que le coût du projet est de 8 550 \$;

Considérant que le montant demandé est de 5 000 \$;

Considérant que l'aide initiale accordée pour ce projet est de 5 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu à l'unanimité d'accepter le projet dans le cadre du FRR volet 2 de la MRC des Appalaches, d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente et de permettre le versement de la somme prévue au protocole.

Adoptée

**12 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**13 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu, comme prévue au calendrier des rencontres, soit le mercredi 16 novembre 2023.

2022-10-9461

**14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 25.

Adoptée

---

**JACYNTHÉ PATRY, PRÉFÈTE**

---

**LOUIS LAFERRIÈRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER**